

Le maître d'apprentissage

QUI EST-IL ?

Il peut être le chef d'entreprise ou un salarié volontaire.

Il doit être majeur, posséder des compétences professionnelles mais aussi des qualités pédagogiques.

Sauf convention ou accord collectif de branche, le maître d'apprentissage doit :

- Avoir un diplôme du même domaine que celui visé par l'apprenti et au moins une année d'expérience ou
- Avoir au moins 2 années d'expérience dans le domaine de compétences visé par l'apprenti

SON RÔLE ?

Le maître d'apprentissage assure la formation pratique de l'apprenti et l'accompagne vers l'obtention de son diplôme.

2 apprentis à la fois + 1 redoublant

QUE FAIT-IL ?

Forme l'apprenti sur son temps de travail.

Se rend disponible pour répondre aux questions de l'apprenti et s'assurer de son intégration.

S'informe de son parcours au sein du CFA et de ses résultats.

Consacre du temps aux relations avec le CFA

certification de référence
(RS5515).